

Cherry GmbH · Cherrystraße · 91275 Auerbach/OPf.

Déclaration de conformité à REACH

Annexe: Liste des produits

Service QM-CCM
De Jürgen Meier
Senior Manager Competence
Center Mechatronics/Laboratory
Tél. +49 9643 2061 669
Télécopie +49 9643 2061 900
E-mail juergen.meier@cherry.de

Date 21/03/2019

Déclaration de conformité selon l'ordonnance (CE) N° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH) ; liste des produits

Les produits concernés, susceptibles de contenir du plomb, substance considérée comme extrêmement préoccupante (SVHC), dans des concentrations supérieures à 0,1 % sont listés ci-après conformément à notre obligation d'information selon l'art. 33 de l'ordonnance REACH :

Produit	Exceptions RoHS
CHERRY KC 1000	6(a), 6(c), 7(c)-I
CHERRY DW 3000	6(a), 6(c), 7(c)-I
CHERRY DC 2000	6(a), 6(c), 7(c)-I
CHERRY MC 1000	6(a), 6(c), 7(c)-I
CHERRY MC 2000	6(a), 6(c), 7(c)-I
CHERRY MW 2310	6(a), 6(c), 7(c)-I
CHERRY MW 2110	6(a), 6(c), 7(c)-I
CHERRY MW 2400	6(a), 6(c), 7(c)-I
CHERRY STREAM 3.0	7(c)-I
CHERRY B.Unlimited AES	7(c)-I
CHERRY DW 8000	7(c)-I
CHERRY STRAIT 3.0	7(c)-I
CHERRY STRAIT 3.0 for MAC	7(c)-I
CHERRY KC 6000 SLIM	7(c)-I
CHERRY DW 9000 SLIM	7(c)-I
CHERRY MW 8 ADVANCED	7(c)-I

Exceptions RoHS :

6 (a) : Plomb en tant qu'élément d'alliage dans l'acier à des fins de traitement et dans l'acier galvanisé avec une fraction massique maximale de 0,35% de plomb

Direction/Board of Management : Rolf Unterberger (CEO), Bernd Wagner (CFO/COO)

Siège / Headquarters : Auerbach/Opf

Inscription au registre du commerce du Tribunal d'instance Amberg HRB 5729 /
Trade register of the municipal court of Amberg HRB 5729

Numéro de TVA intracommunautaire : DE 815 593 194

Cherry GmbH
Cherrystraße
91275 Auerbach/Opf.
Allemagne / Germany
Téléphone / Phone +49 9643 20 61 - 0
Télécopie / Fax +49 9643 20 61 - 900

6 (a) -I : Plomb en tant qu'élément d'alliage dans l'acier à des fins de traitement avec une fraction massique maximale de 0,35 % de plomb et dans les composants en acier galvanisé avec une fraction massique maximale de 0,2 % de plomb Valable jusqu'au 21 juillet 2021

Source : DIRECTIVE DÉLÉGUÉE (UE) 2018/739 DE LA COMMISSION du 1er mars 2018

6 (c) : Alliage de cuivre avec une fraction massique jusqu'à 4 % de plomb
Valable jusqu'au 21 juillet 2021

Source : DIRECTIVE DÉLÉGUÉE (UE) 2018/741 DE LA COMMISSION du 1er mars 2018

7 (c)-I : Composants électriques et électroniques, contenant du plomb, dans le verre ou les matériaux en céramique, à l'exception de la céramique diélectrique dans les condensateurs, par ex. appareils piezo-électroniques, ou dans les matrices en verre ou en céramique.

Valable jusqu'au 21 juillet 2021

Source : DIRECTIVE DÉLÉGUÉE (UE) 2018/736 DE LA COMMISSION du 27 février 2018

Cherry GmbH


Bernd Wagner
CFO/COO

p.i. 

Elke Wiltschko

Head of EHS, Data Protection and New Building/
Compliance Office